Verneuil sur Seine

ASSOCIATIONS

LE GUIDE DES DÉMARCHES AVEC VOTRE COMMUNE

2023-2024

EDITO

Acteurs incontournables du territoire, les associations sont une richesse inestimable pour le lien social et nous vous en remercions chaleureusement. À Verneuil-sur-Seine, nous avons la chance d'avoir de nombreux équipements sportifs et culturels ainsi que des espaces dédiés au travail associatif. Nous avons également des agents de qualité et des élus engagés pour vous accompagner dans tous vos projets.

Afin de faciliter vos démarches quotidiennes avec l'ensemble des services de la ville, nous créons ce guide pratique qui – nous l'espérons – répondra à toutes vos interrogations.

Les agents ainsi que vos élus sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

Anthony Herry
Conseiller municipal délégué aux transports, sports et aux associations

VOS DÉMARCHES AVEC LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Le service Vie Associative est votre interlocuteur privilégié pour les démarches que vous souhaitez entreprendre.

Demande d'autorisation pour l'organisation d'événements et demande de matériel :

Les associations peuvent demander la mise à disposition d'une infrastructure et/ou de matériel pour un événement exceptionnel, en dehors des créneaux annuels et des championnats.

Salle polyvalente du gymnase F.Pons

D'une capacité maximum de 200 personnes, cette salle peut être mise gratuitement et exclusivement à la disposition des associations vernoliennes pour les grands événements. Elle peut être réservée du vendredi 17h au dimanche 17h.

Déclaration à faire via le formulaire « déclaration de manifestation », à retourner associations@verneuil78.fr , 2 mois avant la date de la manifestation

Problème technique :

Si vous constatez une dégradation (porte cassée, locaux vandalisés), un problème technique (tableau d'affichage, sanitaires, aire de jeux impraticable...)

Associations sportives

Merci de contacter le gardien et lui faire constater le problème. Il remontera la problématique à la direction des sports.

Coubertin :	*07 72 24 21 45*
La Garenne :	*06 26 21 87 30*
Pons :	*06 07 28 82 42*
Coordinateur des gardiens :	*06 07 33 38 20*

Autres associations

Merci de contacter le service Vie Associative au 01 39 71 57 84 ou à associations@verneuil78.fr

Uniquement en cas d'urgence en soirée et le week-end, contacter l'astreinte techniques au 06 07 33 37 20

Partenariat associatif :

Besoin d'aide pour monter des projets (évènements, appel à projet, fonds de concours ou subventions exceptionnelles) avec des partenaires ?

Les services municipaux peuvent vous aider !
Merci de contacter la ville au 01 39 71 57 84 ou à : associations@verneuil78.fr

Mise à jour administrative :

Tout changement doit nous être signalé au plus vite :

- **Statuts,**
- **Responsables (changement de bureau),**
- **Adresse postale,**
- **Adresse mail,**
- **Numéro de téléphone...**

Les divers récépissés émanant de la préfecture doivent nous être également transmis par mail à : associations@verneuil78.fr

Mise à disposition d'une salle municipale pour vos réunions :

Votre demande devra être adressée 1 mois au plus tard avant la réunion à accueil@verneuil78.fr, elle fera l'objet d'une étude, une réponse sera transmise dans les plus bref délais.

Salle Michel Rocard
D'une capacité maximum de 100 personnes, elle dispose de tables et de chaises pour l'organisation de réunion ou d'assemblée générale. Cette salle peut être mise gratuitement à disposition des associations vernoliennes du lundi au vendredi entre 18h et 22h et le samedi de 9h à 22h

Vente au déballage :

Toute association qui souhaite organiser une vente au déballage (marché aux puces, bourse aux vêtements, aux jouets, aux articles de puériculture...) doit en faire la demande via le Cerfa n° 13939*01 disponible sur internet. Il sera à transmettre 1 mois avant la date de la vente à asvp@verneuil78.fr.

Pour les événements sur la voie publique, une demande d'occupation du domaine public, avec le plan des rues concernées, doit être annexée à la demande. Le plan Vigipirate peut faire appliquer des contraintes particulières.

Demande d'autorisation temporaire de buvette associative avec alcool :

La demande s'effectue via le formulaire «déclaration de manifestation». Elle doit être transmise au minimum 1 mois avant l'évènement par mail.

- associations@verneuil78.fr si la demande porte sur une buvette dans un équipement municipal (ex: gymnase).
- evenement@verneuil78.fr si la demande porte sur une buvette dans le cadre d'un événement municipal (ex : fêtes de Verneuil).
- pm@verneuil78.fr si la demande porte sur une buvette sur la voie publique hors cas cités précédemment.

Quota d'ouverture :

- **5 ouvertures maximum pour toutes les associations sauf sportives.**
- **10 ouvertures maximum pour les associations sportives.**

À noter qu'un arrêté préfectoral peut annuler une autorisation d'ouverture d'une buvette de 3ème catégorie.
Plus d'information sur : https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroitsF24345

- 1ère catégorie : toutes les boissons sans alcool.
- 3e catégorie : boissons fermentées non distillées et vins doux : vin, bière, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Demande de créneaux dans les structures municipales saison 2024/2025

Chaque année vous avez la possibilité de solliciter des créneaux réguliers (hors périodes de vacances scolaires), pour les activités de votre association.

Vous recevrez courant mai un mail vous demandant de compléter le tableau des équipements sportifs et associatifs avec vos souhaits de créneaux. Le retour sera à faire avant le 3 juin. Les créneaux ne sont pas automatiquement reconductibles d'une année sur l'autre. L'élu en charge des associations arbitrera les demandes.

VOS DÉMARCHES AVEC LA DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

Associations sportives inscrites dans des championnats :

- Transmettre par mail, avant le mardi 20h, les plannings des matchs pour le w.e suivant. Passé ce délai nous ne pourrons garantir que l'équipement sera disponible.
- Durant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps), vous pouvez demander, uniquement sur la première semaine, des créneaux d'entrainement en soirée (18h - 22h) les mardi, mercredi et jeudi. Ces demandes sont à transmettre au plus tard 1 mois avant chaque période.

Contact : sports@verneuil78.fr

Pour toutes les associations sportives :

Vous pouvez faire des demandes de stages pendant les vacances scolaires (ou le samedi, dans la saison sportive), à titre gratuit :

- Pour les sports collectifs : 4 stages maximum de 5 jours consécutifs (hors jours fériés).
- Pour les sports individuels (danse, capoeira, judo…) : 16 heures maximum.

Chaque stage devra faire l'objet d'une demande à sports@verneuil78.fr au minimum 1 mois avant le début du stage afin de valider ou non votre demande.

VOS DÉMARCHES AVEC LE SERVICE CULTURE

Demande de réservation pour la salle de spectacle ou d'exposition de l'Espace Maurice Béjart pour la saison 2024-2025 :

Chaque association culturelle a la possibilité de réserver une des salles de l'espace Maurice-Béjart une fois par an à titre gratuit, seuls les frais liés au personnel technique, administratif, et les fluides vous seront facturés.

La demande doit comporter :

- Le projet culturel,
- Les différentes demandes de dates (par ordre de préférence),
- Les heures nécessaires aux répétitions, mise en place, spectacle,
- Une estimation fine du nombre de personnes attendues (sur scène et dans le public).

En fonction du projet et de la disponibilité des salles, un devis vous sera établi en fonction de votre demande. Une réponse vous sera apportée dans les deux mois maximum suivant la demande.
La demande doit se faire à partir du 1er juin 2024 par mail : bejart@verneuil78.fr

Salle de spectacle

Salle d'exposition

VOS DEMANDES DE SUBVENTIONS

Demande de subventions municipales :

Pour les demandes de subvention municipale, un dossier spécifique est à retourner. Cette année, il est à transmettre avant le 15 janvier 2024 dernier délai. Le dossier de demande de subvention et la notice d'aide à la rédaction du budget associatif sont téléchargeables sur le site internet de la ville :
https://www.verneuil78.fr/index.php/subventions/

2 types de subventions possibles :

De fonctionnement
Pour le fonctionnement de votre association tout au long de l'année.

De projet
Pour un projet spécifique sortant du cadre habituel de votre association, ou nécessitant un investissement conséquent.

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter ce document, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec :

- **le service de la Vie Associative,**
- **le Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) : 01 39 20 12 30 ou contact@profession-sport-78.com**

Tous les dossiers sont étudiés par la direction Jeunesse et Sports et le service Vie Associative, puis présentés au Conseil municipal qui vote le montant de l'attribution des subventions.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Il existe également d'autres organismes publics en mesure d'accompagner le fonctionnement de votre association et les projets que vous souhaitez développer, à commencer par exemple par les communes de résidence de vos adhérents notamment si l'activité de votre association n'existe pas sur ces communes.

Mais aussi :

- **Le conseil départemental des Yvelines : https://www.78-92.fr/**
- **GPSEO : https://gpseo.fr/votre-communaute-urbaine/lorganisation-administrative/les-subventions-et-politiques-de-soutien-de**
- **La région IDF : https://www.iledefrance.fr/aides-services**
- **Et de nombreux autres comme l'Agence Nationale du Sport, l'Union européenne, le ministère de la Culture, certaines fondations…**

VOS DEMANDES DE COMMUNICATION

Le service Vie Associative travaille en collaboration avec la direction de la communication et toutes les demandes doivent transiter par le service Vie Associative via l'adresse mail : associations@verneuil78.fr

La direction de la communication accompagne vos projets co-portés avec la ville, d'une ampleur qui dépasse le simple cadre de la vie courante de votre association, ou une performance exceptionnelle par :

La possibilité de création et/ou l'impression de visuels (la pose est à votre charge hors panneaux municipaux). Pour cela une demande doit être transmise au moins 1 mois avant l'évènement

La publication de contenu sur les réseaux sociaux de la Ville

Pour les autres demandes de communication :

Si votre actualité est riche et que vous souhaitez que la ville mette en valeur vos actions, vous pouvez transmettre au service Vie Associative un texte et une photo pour l'illustrer.
La ville dispose de différents moyens pour mettre en avant les actions et l'actualité des associations :

Le journal de la ville « Verneuil78 » sur la page « Actu des assos »
Le journal sort tous les 2 mois.
Le service Vie Associative doit transmettre les informations 1 mois avant la date de sortie (ex: pour le journal de janvier, les informations sont à transmettre début décembre, ...).
Vous pouvez proposer un reportage.

Les réseaux sociaux
Nous pouvons couvrir un événement particulier (photos/vidéos).
La demande doit être formulée 15 jours au plus tard avant la manifestation. En fonction de nos disponibilités, nous serons ravis de promouvoir vos actions. Si nous ne sommes pas en mesure de nous déplacer, n'hésitez pas à nous envoyer vos visuels ainsi que toutes les informations nécessaires pour la publication.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS SAISON 2023-2024

Forum des associations *Complexe Sportif F.Pons*	**10 septembre 2023**
Journée de l'horreur *Gymnase Coubertin*	**31 octobre 2023**
Journée des familles *Complexe Sportif F.Pons*	**18 novembre 2023**
Portes ouvertes du CCAS *Résidence Delapierre*	**21 novembre 2023**
Assises des associations *Complexe Sportif F.Pons*	**25 novembre 2023**
Village d'hiver *Place de la mairie*	**Du 1er au 3 décembre 2023**
Fêtes de Verneuil	**1er et 2 juin 2024**
Fête de la musique	**21 juin 2024**
Fête du sport *Complexe Sportif F.Pons*	**23 juin 2024**

INFOS UTILES

Mairie

6 Bd André Malraux, BP10
78480 Verneuil sur Seine
01 39 71 57 00
accueil@verneuil78.fr

Service Vie Associative

01 39 71 57 84
associations@verneuil78.fr

Direction Jeunesse et Sports

01 39 71 57 84 ou 59 71
sports@verneuil78.fr

Direction de la Culture

01 39 71 59 32
culture@verneuil78.fr

Toutes les infos pratiques pour votre vie quotidienne et +

@Ville de Verneuil 78
@VilledeVerneuil
@villedeverneuil78
www.verneuil78.fr